

TROPHÉE D'OR

FIRME ENTREPRENEURIALE

a été décerné à

COTTY VIVANT MARCHISIO ET LAUZERAL

Le Trophée firme entrepreneuriale récompense un cabinet qui s'est illustré, d'une part, grâce à ses capacités d'anticipation et d'adaptation aux évolutions du marché et aux besoins de sa clientèle et, d'autre part, par sa volonté de construire une firme à la croissance forte, pérenne et durable. Le caractère entrepreneurial d'un cabinet d'avocat s'apprécie par ailleurs au regard de l'importance de son développement et des méthodes, ambitieuses et efficaces dans la durée, que ses dirigeants ont su mettre en place pour y parvenir.

Le cabinet Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral répond tout particulièrement à l'ensemble de cette définition. Créé en novembre 2003 par quatre associés : Thierry Cotty, Antoine Vivant, Fabrice Marchisio et Philippe Lauzeral, le cabinet a connu un développement de son activité considérable en trois ans. Durant les douze derniers mois notamment, cinq nouveaux associés ont étoffé le cabinet, dont trois sont issus de grands cabinets. La structure compte par ailleurs aujourd'hui 21 avocats collaborateurs. L'ensemble de ces recrutements démontre la volonté de transformer le cabinet en véritable entreprise du droit.

Si la croissance des effectifs est notable, elle est en outre remarquable de par la qualité des équipes. Associés et collaborateurs sont d'excellent niveau, les fondateurs estimant que les clients se dirigent toujours vers les équipes qui concentrent le plus de talents. C'est pourquoi ils ont fait un effort significatif pour promouvoir leur structure au sein des meilleures formations. Le cabinet a ainsi participé à plus de 19 forums dans les grandes écoles et les universités, y compris les « jobfairs » organisés par New York University et Columbia. Il est également le sponsor principal de l'association des juristes de Sciences-Po.



PHILIPPE LAUZERAL ET FABRICE MARCHISIO

Les associés se sont récemment fixés un challenge entrepreneurial remarquable. Désirant renforcer leur clientèle internationale, ils ont en effet décidé d'ouvrir le premier cabinet d'avocats français au Japon. Alors que la majorité de leurs concurrents tentent tant bien que mal de s'implanter en Chine, Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral a choisi, quant à lui, de débiter son implantation asiatique par un bureau permanent à Tokyo. Composé de six avocats et juristes, le nouveau pôle est dirigé par Laurent Dubois, longtemps correspondant local de Gide et Président honoraire de la chambre de commerce et d'industrie française au Japon. Un « japanese desk », composé d'avocats français parlant couramment le japonais, a par ailleurs été créé au sein du bureau parisien. Par delà des milliers de kilomètres, les deux équipes travaillent ainsi quotidiennement ensemble pour traiter l'ensemble des dossiers de la clientèle japonaise. Si la structure reste encore l'unique cabinet français au Japon, l'objectif affiché aujourd'hui est clairement de s'implanter en Chine. Un nouveau challenge pour les associés qui

démontrent une attitude toujours plus entrepreneuriale.

L'action associative du cabinet a par ailleurs retenu l'attention du jury. Les associés ont en effet créé en juillet 2004 l'association « Justice pour le Cambodge » qui a pour objectif d'aider les victimes des Khmers rouges à participer au procès des dirigeants et des principaux responsables des crimes commis sous l'emprise du régime dit « Kampuchéa démocratique », entre 1975 et 1979. Les avocats ont ainsi élaboré un site Internet qui réunit un grand nombre d'information quant à l'histoire du Cambodge et à l'organisation des chambres extraordinaires destinées à juger les Khmers rouges. Le cabinet a par ailleurs participé à l'élaboration d'un rapport présentant les principes directeurs pour la mise en œuvre des droits des victimes devant les chambres extraordinaires, ainsi que des propositions pour le respect de leurs droits.

Le jury a été véritablement impressionné par la qualité de cette action dont le cabinet a été l'initiateur.